Il a reconnu comme également impropres à la consommation : 89 k. 500 de viande, 40 k. de légumes, 282 k. de fruits et 52 litres de lait battu. Toutes ces denrées malsaines, destinées à empoisonner nous autres, Roubaisiens, ont été jetées à la voirie.

De plus, un cheval présenté pour la boucherie, a été refusé et envoyé à l'équarrissage.

L'enquête relative à la tentative d'incendie qui a eu lieu, pour la troisième fois, dans un établissement de la rue Saint-Antoine, n'a abouti, jusqu'à présent, qu'à un résultat négatif.

Il y a eu malveillance, cela ne fait aucun doute, mais le coupable est toujours inconnu. Néanmoins l'instruction se poursuit et n'a peut-être pas dit son dernier mot.

Mercredi, vers quatre heures et demie de l'après-midi, un jeune enfant, Lucien Selosse, demeurant rue du Fontenoy, s'était assis sur le bord de la rampe de l'escalier conduisant au premier étage de la maison. Il a perdu tout-à-coup l'équilibre, est tombé au rez-de-chaussée, et, dans sa chute, s'est fait de nombreuses contusions. Son état est assez grave.

Trois jeunes gens d'une vingtaine d'années, les frères Leeunes et Jean-Baptiste Deloof, viennent d'être arrêtés pour s'être introduits nuitamment dans un estaminet de la rue Vaucanson. Ils ont brisé un volet et un carreau de la vitrine de l'établissement, et tout cela, dans le seul but de s'amuser. La leçon sévère qui les attend leur apprendra à être, une autre fois, un peu plus sérieux.

Une mauvaise rencontre. — Mercredi soir, un de nos concitoyens a été arrêté vers dix heures, près de la palissade du chemin de fer, rue de l'Ouest, par un individu qui le suivait depuis quelque temps et finalement lui demanda s'il n'avait pas un sou sur lui.

Heureusement, M. D... ne perdit pas la tête et, brandissant sa canne, en menaça l'inconnu qui s'éloignait en grommelant.

Il y a des familles au sein desquelles ne règne pas l'union la plus étroite. A preuve, le fait suivant :

La rue de l'Epeule était mise en émoi, mercredi soir, par une violente discussion entre le nommé Guelton, sa femme et sa fille Zulma. Ces deux dernières voulaient le chasser de son domicile, sous prétexte qu'il était ivre et les insultait grossièrement.

Dans la maison, tout était bouleversé, on cassait la vaisselle, on brisait les chaises. Il fallut que la police intervint pour rétablir l'ordre dans ce ménage passablement brouillé. Guelton et les siens, pour avoir provoqué un attroupement et causé du scandale, iront s'expliquer devant la justice.

Vols. — Un individu que l'on n'a pu reconnaître est entré ces jours derniers, à l'estaminet de *l'Etoile*, rue du Collège, et a profité d'un moment d'inattention de la cabaretière pour prendre la fuite avec un litre d'eau-de-vie.

— Un malfaiteur s'est introduit, le soir, chez un tisserand de la rue de Croix, M. Henri Goubet, et a complètement dévalisé la garde-robe de ce dernier. Le voleur a dû sortir par la porte de derrière; on n'a constaté aucune trace d'escalade. M. Goubet a déposé une plainte.

— Une soigneuse, Catherine Messaes, a été arrêtée pour vol d'une paire de bottines au détriment de M. Charles Baert.

Mardi, pendant l'absence d'un journalier de la rue Decrème, Charles Kasteens, un filou s'est introduit dans le domicile de ce brave homme. Après avoir fracturé la serrure de la porte, il s'est installé dans la cuisine, et là il a fait une omlette de quatre œufs qu'il a mangée sur place. S'étant ainsi restauré, ce malandrin a fouillé tous les placards et s'est retiré en emportant une montre en argent et une somme de 5 francs.

L'auteur du vol n'est pas connu.

Hier, le service de la charrette à chiens a dressé treize procès-verbaux et mis neuf toutous en fourrière.

Un vagabond incorrigible, c'est Henri Arlon, qui se dit tisserand mais qui, en réalité, n'a d'autre occupation — si c'en est une ! — que de demander l'aumône sur la voie publique. Bien qu'il n'ait qu'une trentaine d'années, il a déjà un casier judiciaire bien fourni.

Mardi, il a été ramassé par la police dans la rue de Blanchemaille et la bienveillance du tribunal correctionnel lui procurera sans doute un logement pour l'hiver !

Bécasse ! — Bécasse ! tel est le cri qui se fait entendre en ce moment dans presque toutes les battues.

La bécasse.... comme ce mot fait battre le cœur du chasseur !

La dame au long bec n'est-elle pas le mets le plus délicieux que l'on puisse servir sur une table de vrai gourmet.

C'est au commencement de la chute des feuilles, dans les premiers jours de novembre, que la bécasse arrive dans nos parages :

A la Saint-Denis
Bécasses en tous pays.

Lorsque vous aurez entendu sous le couvert des taillis le cri plaintif des premiers bouvreuils.... chasseurs, mes frères ! réjouissez-vous... l'oiseau mélancolique est arrivé.

Prenez alors votre chien le plus souple, chargez votre fusil de plomb à cailles et en route !

Croix. — M. Caudrelier, instituteur-adjoint à Comines, est nommé à l'école de la rue Kléber, en remplacement de M. Legrand.

Hem.—M. Blondé, élève de l'école normale, est nommé instituteur-adjoint à Hem, en remplacement de M. Proneau.

Lys-Lez-Lannoy. — M. Théry, instituteur-adjoint à Flines-lez-Raches, est nommé à Lys, en remplacement de M. Legrand.

Wattrelos. — Hier, les douaniers Delboch et Fornier ont capturé deux ballots contenant 85 kilos de café vert et 6 kilos de tabac que deux individus ont abandonnés à leur approche. Ceci s'est passé dans la plaine Colin ; poursuivis par les douaniers, les deux fraudeurs n'ont pu être atteints.

Société artistique de Roubaix-Tourcoing

Exposition des Beaux-Arts, rue de l'Alouette à Roubaix. Prix d'entrée : 50 centimes les dimanches, lundis et jeudis. Les autres jours 1 franc.

TOURCOING

Bousbecques. — M. Hayard, instituteur-adjoint à Viesly, est nommé à Bousbecques, en remplacement de M. Rogier.

La rixe sanglante qui s'est produite le dimanche de la ducasse du Risquons-Tout aura son dénouement samedi prochain devant le tribunal correctionnel.

Blanc-Seau. — Les gardes champêtres Delnatte et Martens ont arrêté, jeudi matin, un individu nommé Verleyen, Emile, né à Huyse (Belgique) qui se trouve sous le coup d'un arrêté d'expulsion datant de 1883. Verleyen vient de purger en Belgique une condamnation à six mois de prison pour vol d'une bague de 1300 fr. commis au préjudice de M. Dillies, de Roubaix. Il se croyait peut-être oublié et était rentré en France, mais il fut reconnu et il apprendra à son détriment qu'il n'est pas bon d'enfreindre un arrêté d'expulsion.

LILLE

Chronique électorale. — On sait que les conseils généraux doivent être renouvelés par moitié dans quelques mois. Pour le Nord, la section sortante comprend trente conseillers dont nous donnons ci-dessous les noms :

Conservateurs indépendants : MM. de l'Epine, des Rotours, Duriez, Plichon, Duquesne, Chombard, Meurillon, Outters (d'Hondschoote), Billon, Jonglez, Legrand (de Lecelles).

Opportunistes : MM. Hiroux, Eliez, Soulfort, Boussus, Bernard (d'Aubancheul), Dutemple, Desmoutiers, Alain Chartier, Dubois, Trystram, Massiet du Biest, Outters (de Steenwoorde) Pierre Legrand, Alb. Legrand, Testelin, Dervaux, Louis Legrand.

Radicaux : MM. de Carpentier, Moreau.

Nécrologie. — La Faculté catholique de droit vient de perdre un de ses plus jeunes professeurs qui avait déjà su conquérir l'estime de tous ses collègues. M. Jean Dubrulle, professeur suppléant, est mort hier, à l'âge de 30 ans. Né à Douai, d'une famille des plus honorables, M. Dubrulle avait été un brillant élève de la Faculté catholique de Paris.

Après avoir brillamment enlevé son doctorat en droit, il se présentait au concours établi à la Faculté catholique de Lille pour recruter ses professeurs et entrait dans le corps professoral.

Sous-lieutenant de réserve, il était attaché comme officier d'état-major au premier corps d'armée.

M. Jean Dubrulle avait épousé sa cousine, Mlle Dubrulle, de Rouvroy, fille de l'ancien sénateur du Pas-de-Calais.

Caractère ferme, esprit droit, cœur noble et généreux, M. Dubrulle était estimé de tous ses élèves. Son souvenir sera durable dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu.

Bonne confraternité. — Une députation des canonniers lillois se rendra samedi prochain à Bruxelles, pour remettre à l'artillerie de la Garde civique, à l'occasion de son 50e anniversaire, un très beau vase en marbre rouge antique et bronze doré, avec inscription.

CONCERTS ET SPECTACLES

Wasquehal. — La *Fanfare Municipale* de Wasquehal offrira dimanche prochain, dans la salle du Cercle catholique, un grand concert vocal et instrumental à ses membres honoraires et aux parents des musiciens.

Voici le programme de cette attrayante soirée :

Premiere partie. — 1. Fantaisie-Gavote, morceau imposé au concours de Doullens, Fanfare Municipale (Sauvagnac.) — 2. Romance chantée par M. Gustave Libbreckt. — 3. Hylda, polka de concerts pour cornet à pistons, par M. Louis Dillies (Reynauld). — 4. Chansonnette comique par M. X...

Le Départ pour la Californie, comédie en trois actes. — Le docteur Killman, MM. Ch. Lepers ; Arthur, son neveu, E. Brisacq ; Edouard, ami d'Arthur, V. Delannoy ; Simon, valet de Killman, G. Libbreckt ; Thomas, valet d'Edouard, O. Dillies. Deux policemens. — 5. Premier acte.

Deuxième partie. — 1. Zaïre de Nella, fantaisie, Fanfare Municipale (Rossini). — 2. Les Brésiliennes, duetto, MM. Ch. Lepers et V. Delannoy. — 3. Grande fantaisie pour tuba, M. Brisacq. — 4. Chansonnette comique, M. X... — 5. Deuxième acte.

Troisième partie. — 1. Polka des Masques, Fanfare Municipale (Martin). — 2. Romance chantée par M. V. Delannoy. — 3. Duo varié pour alto et piston, MM. A. Noncle et L. Dillies. — 4. Chansonnette comique par M. X .. — 5. Troisième acte.

Le piano sera tenu par M. Merlier.

Le concert commencera à six heures précises.

A travers l'Exposition Artistique

(Suite, voir le numéro du 28 octobre)

Une interversion de noms s'est glissée dans notre dernier article, au sujet des tableaux de Mlles Caroline Bouffay et Julie Croüan.

Que le lecteur veuille bien substituer l'un à l'autre les noms de ces deux peintres et la phrase conservera le sens que nous avons voulu lui donner.

∴

Mlle de Goussaincourt n'a exposé cette année qu'un petit bouquet de roses rouges d'un coloris très riche et d'un aspect si séduisant qu'il a trouvé acheteur aussitôt déballé.

Nous espérons que ce résultat engagera l'artiste à faire au prochain Salon un envoi plus important.

A noter encore parmi les bons peintres de fleurs et de fruits: Mlle Jenny Andrée qui n'est inférieure à aucune de ses concurrentes du Salon ; Mlle Célestine Bonte; Auguste Cattaert dont le tableau est destiné à la tombola ; Eugène Claude qui expose un superbe *panier de lilas*; Mlle Jeanne Colas, Oscar de Haes, Mlle Léonide Lecomte, Augustin Lefebvre, Charles de Naeyer, Mme Perrée, un artiste autrichien M. de Sèebach, qui a joint à ses *fleurs* un petit tableau de genre intitulé une salle d'attente dont le sujet est très naturellement campé.

Jean Desbrosses, l'un de nos plus fins paysagistes, est dignement représenté. Ses trois charmantes petites toiles doivent être classées parmi les meilleures en ce genre que nous ayons au Salon. Et cependant les peintres épris de la nature, verte ou glacée, y sont nombreux. Nous en avons déjà mentionné un certain nombre et nous ne sommes pas au tiers.

Voici l'abbé de Carne avec ses *colzas*, sa *prairie* et son *chemin*, — ce dernier, vendu à un amateur qui s'y entend. Henri David avec sa *mare*, sa *chaumière*, et son *étang* vendu aussi à l'un de nos concitoyens qui a fait preuve d'un goût artistique très éclairé en choisissant parmi les trois tableaux de ce jeune peintre d'avenir, celui qui est incontestablement le meilleur. Nul n'excelle comme Henri David à pour conserver à l'eau sa transparence cristalline. Que ce jeune peintre maintienne son faire tout particulier de ce côté, tout en donnant un peu plus de vigueur aux autres parties de ses paysages, et ses tableaux seront bientôt recherchés à l'égal des Corot et des Harpignies dont il procède quelque peu.

Voici encore Rapin avec un grand paysage, le *Ravin du puits noir*. Nous n'avons rien vu de plus pittoresque et de plus poétique à la fois, que le site choisi et merveilleusement reproduit par ce peintre.

A propos de Rapin, citons un fait assez rare dans les annales artistiques.

Dans la séance annuelle qu'elle a tenue samedi, l'Académie des Beaux-Arts a décerné le prix Troyon à M. Edmond Picard, élève de Rapin et le premier grand prix de peinture à M. Axilette. Le prix de Caylus a été obtenu par M. Quinsac. Ces deux derniers lauréats et M. Rapin étant tous trois élèves du grand peintre Jérôme, il se trouve que celui-ci a vu couronner dans une même séance deux de ses élèves et l'un de ses *petits* élèves. Voilà qui doit singulièrement flatter l'amour-propre du peintre-académicien.

Revenons au salon.

A. Perdreau, bien que ne faisant pas de la peinture sa principale occupation, nous donne des paysages très fouillés dont les verts, malgré leur uniformité, ne sont pas déplaisants.

A côté de lui, il y a, au Salon, tout une série de peintres traitant le paysage chacun d'une manière différente, mais la plupart avec beaucoup de talent; Tony Vergnolet, René Tener, Léon Valckenaere, un de nos concitoyens Charles Steers, Van Genegen, Franz Simons, dont les deux toiles ont dû présenter de très grandes difficultés d'exécution que le peintre a combattues avec succès.

Citons encore les peintres Mascart, Georges Lefebvre, Ernest Delmazure, de Tourcoing, Schouteten, Eugène Chigot, O. de Champeaux, Georges Cain, etc., etc., dont le talent, naissant chez les uns, affermi chez les autres, peut être apprécié par les divers envois qu'ils ont fait à l'exposition artistique.

∴

Sauf le peintre Iwill dont nous avons déjà jugé l'œuvre, les artistes ayant traité la nature hivernale n'ont pas été très heureux. Du reste ils sont peu nombreux ; en dehors de celui que nous venons de signaler il n'y a au salon que trois *effets de neige*.

∴

On compte au moins une cinquantaine de *Marines* au Salon.

Avial et Duez ont fait deux charmants petits tableaux avec des scènes prises au bord de la mer. Nous les signalons tout particulièrement à l'attention des connaisseurs. Très remarquable encore les marines de François et Auguste Musin, L. Bellis, Perdreau, Haquette, A. Guillemet, A. Marcette, Georges Lefebvre, Karl Cartier, Rapin, Billet, Middelton, Marcel Sauvaige. Charles Roussel et Georges Duvillier, de Tourcoing, a eux deux, exposent cinq marines. Enfin Jean-Baptiste Olive, dont l'une des toiles : l'*Entrée du Vieux port de Marseille*, a obtenu une médaille au dernier salon de Paris. Ce tableau, un vrai chef-d'œuvre en ce genre reste, heureusement, à Roubaix. V. D.

(*A suivre.*)

COUR D'APPEL DE DOUAI

CHAMBRE DES APPELS DE POLICE CORRECTIONNELLE

Audience du mercredi 4 novembre 1884

La réunion publique de Lys-lez-Lannoy

Mercredi dernier, Decourchelle comparaissait, pour la première fois, devant la chambre des appels de police correctionnelle. Il sollicitait la remise de son affaire à huitaine. Elle lui était accordée.

Aujourd'hui, il fut donc amené de nouveau devant la cour ; et M. le président Lemaire l'interrogea sur son état-civil. Il déclara être âgé de 33 ans, exercer la profession du chapelier et habiter Roubaix.

M. le président a fait lui-même le rapport. Il a raconté brièvement les faits, tels qu'ils se sont passés à la réunion publique de Lys-lez-Lannoy, tels qu'ils avaient déjà été exposés par lui, il y a quinze jours, lors de l'examen de l'appel de Martinet sur la question de compétence.

« Quelle est exactement, ajoute M. le président » Lemaire, la part de responsabilité de Decourchelle, » dans les violences de la réunion électorale ? Il fut » poursuivi pour voies de fait commises avec préméditation, à l'égard de M. Scrépel. C'est pour ce délit » que le Tribunal correctionnel de Lille l'a condamné » à six mois d'emprisonnement.

» Quant aux témoins qui l'accusent, ils sont trois, » Vannin, Pomme et Meurant. Vannin a affirmé que » Decourchelle est un de ceux qui ont renversé la » table, qui l'ont poussée sur M. Scrépel, qui l'ont » serrée contre lui. Pomme a reconnu le prévenu » comme étant l'un des anarchistes qui se sont élancés vers cette table, l'ont saisie et fait tomber sur » les membres du bureau. Meurant a dit avoir simplement vu Decourchelle frapper sur elle, monter sur » elle et crier, lui aussi. L'inculpé agissait, selon l'expression de Meurant, plutôt par moyen d'agression » qu'autrement ».

» En présence de M. le juge d'instruction, puis à » l'audience du tribunal, Decourchelle a prétendu que » loin d'avoir été brutal, il avait, au contraire, fait » tous ses efforts pour protéger M. Scrépel et les organisateurs de la réunion. Il aurait crié aux autres » anarchistes : « Ce que vous faites est indigne. Je vous » défends de frapper. » Les témoins se tromperaient » donc en croyant reconnaître en lui l'un des auteurs » des violences.

« Quel est, enfin, le passé du prévenu ? Les renseignements de la police de Lille, le représentent » comme mal noté, faisant de la propagande anarchiste, adonné à l'ivrognerie. Il a déjà subi quatre » condamnations pour ivresse, contravention à la » police des chemins de fer, rébellion et outrage, » coups et blessures. Les peines, qu'il encourut alors, » furent de 5 fr. d'amende, quinze jours de prison et » 25 francs d'amende, vingt jours et huit jours d'emprisonnement. »

C'est en énumérant ainsi les condamnations mentionnées au casier judiciaire de l'inculpé que M. le président termine son rapport. S'adressant ensuite à Decourchelle, il l'invite à fournir ses explications; mais ce dernier se borne à reproduire celles données par lui, durant l'information.

Me Boitel aîné, avocat du barreau de Lille, sollicite, pour le prévenu, l'indulgence de la cour.

Decourchelle, d'après son défenseur, n'a pas cessé, malgré les erreurs de sa vie, d'être un honnête garçon. Etant au régiment, il fut, il est vrai, condamné à 5 fr. d'amende pour ivresse. Sans doute, le jour où il apprit la mort de son père, il se précipita vers la gare et, voyant le train sur le point de partir, il voulut monter en wagon sans avoir pris de billet. Une autre fois, lors d'un tir aux canards, dans un estaminet du *Canon d'Or*, il porta quelques coups, mais ces différents faits ne sont-ils pas sans gravité ?

Il nie et Meurant, du moins, ne lui impute aucune violence envers M. Scrépel. Suivant ce témoin, c'est la table seule qui aurait eu à souffrir de sa brutalité.

« Mais, en tous cas, continue Me Boitel, la condamnation que lui ont infligée les premiers juges, ne » saurait subsister entièrement. C'est sur les conseils » de M. Scrépel lui-même, qu'il a interjeté appel, » pour demander une diminution de peine que je réclame en son nom.

» Je puis le dire, car je le sais d'une manière positive, et je le puis sans trahir cependant aucun secret : » Quand la peine fut connue, lorsqu'on sut qu'elle » était de six mois d'emprisonnement, ce fut plus que » de l'étonnement, à la préfecture du Nord. »

Après la plaidoirie, Me Dumas, avocat-général, se contente de s'en rapporter à la sagesse de la cour.

Celle-ci réduit la peine à trois mois de prison.

SINCÈRE.

Conseil de guerre, séant à Lille

Séance du 4 novembre 1885.

Présidence de M. Borius, colonel du génie.

Demaeght, canonnier au 27e régiment d'artillerie. Bris de clôture et escroquerie, six mois et six jours de prison. Condamné par défaut.

Carré, brigadier au 1er bataillon d'artillerie de forteresse. Ivresse et outrage public à la pudeur. Carré étant pris de boisson, avait uriné devant la gare de Dunkerque. Acquitté. — Défenseur, Me Parmentier.

— Stassen, soldat au 110e régiment d'infanterie. Désertion à l'intérieur en temps de paix. Acquitté. — Défenseur : Me Gervais.

— Vanostal, réserviste de la classe 1876. Insoumission à la loi sur le recrutement en temps de paix. Vanostal venait de subir une condamnation de six mois de prison pour ne pas avoir accompli sa période de 28 jours quand il perdit sa feuille route le dirigeant sur le 110 de ligne. Il prit peur et ne se rendit pas à son corps. Quatre condamnations correctionnelles. Six mois de prison. — Défenseur : Me Gervais.

— Demelin, réserviste de la classe 1876. Insoumission. Huit condamnations correctionnelles. Un jour de prison. — Défenseur : Me Gervais.

— Thurette, réserviste de la classe 1876. Insoumission. — Thurette croyait « que ce n'était pas pour de bon que la gendarmerie lui avait signalé l'ordre de rejoindre son corps ». Quinze jours de prison.

— Charlez, réserviste de la classe 1876. Insoumission. Acquitté. — Défenseur : Me Gervais.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal, n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 2 novembre 1885.

Monsieur le Directeur,

Nous avons recours, une troisième fois, à votre estimable journal, pour l'insertion des réclamations suivantes :

N'y aurait-il pas moyen de faire paver et éclairer le bout de chemin qui coupe la rue des Fossés et finit au milieu de la rue Beaurewaert.

Nous sommes étonnés du peu de bonne volonté que l'on met à faire droit ces réclamations qui ne sont que trop justes ; car nous vous assurons que le soir il n'y a pas moyen de rentrer chez soi, sans être crottés jusqu'aux genoux.

Nous trouvons cette manière d'agir très désagréable, d'autant plus que nous payons nos contributions et nos patentes comme n'importe qui.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, nos salutations empressées.

Quelques patentés intéressés.

NORD

Merville. — Les ouvriers constructeurs de bateaux se sont mis en grève. Une centaine de grévistes parcourent les rues en chantant la *Marseillaise*. Jusqu'à ce jour, les ouvriers avaient reçu le même salaire hiver et été, quoique ne travaillant pas à la lumière : c'est à la suite d'un changement apporté par les patrons à ces conditions de travail que la grève a éclaté.

La Bassée. — *Un affaire très grave.* — Sous ce titre on lit dans un journal de Lille :

« Une affaire très grave, que l'on avait essayé d'étouffer, paraît-il, vient d'être signalée à M. le procureur de la République à Lille.

» Il y a quelques jours, dans une commune du canton de La Bassée, à l'auberge de Mme X...., un des pensionnaires, M. Varney, était l'objet de violences déplorables de la part d'un de ses collègues, le sieur D..., appartenant à une administration de l'Etat.

» Le sieur D..., caractère redoutable, aurait saisi à la gorge M. Varney, et lui aurait asséné sur le crâne des coups terribles avec une bouteille de champagne.

» M. Varney, grièvement blessé, dut s'aliter, et rapidement, sa situation devint si grave que deux docteurs de Lille furent appelés pour tenter une opération suprême. C'étaient MM. Hallez et Paquet.

» Rien ne put enrayer le mal. M. Varney succomba, à l'âge de 30 ans, aux conséquences de l'attentat dont il avait été l'objet. Son meurtrier n'a plus reparu dans la commune et l'on croit que l'administration l'a déplacé.

» Quant à l'aubergiste, elle reste muette sur le drame dont sa maison a été le théâtre.

» La plus vive irritation règne dans la commune. C'est le 29 octobre qu'on a enterré la victime. Aucune arrestation n'a été encore faite. »

Maubeuge. — Vendredi ont eu lieu, à Maubeuge, les obsèques de M. le baron Coulomy, conseiller honoraire à la cour de Dijon, décédé chez son fils, M. le baron Coulomy, major au 8e cuirassiers.

Le défunt avait autrefois exercé avec mérite les fonctions de président du tribunal d'Avesnes, et, d'un âge déjà avancé, il frappait, par sa distinction bienveillante, ceux qui avaient l'occasion de l'approcher.

Douai. — Nous lisons dans la *Gazette de Douai*.

Lundi, jour des Morts, des milliers de personnes étaient agenouillées pieusement au pied des tombes de leurs parents ou amis, pour y déposer, avec un pieux souvenir, une fervente prière. Tandis que, animés des mêmes sentiments religieux, des groupes nombreux se dirigeaient également vers la demeure des Morts, un coin de la ville de Douai présentait le spectacle d'un rassemblement de gens anti-religieux, en vue d'un enterrement civil.

Le nommé Marlot Ferdinand venait, en effet, de décéder, rue Bra, en réclamant des funérailles purement civiles.

Nous n'avons rien à dire de la personne même de cet homme, sinon qu'il avait été tonnelier de profession, et s'était toujours montré républicain ardent.

La bannière de la Société générale de Secours Mutuels précédait le cortège qui traversa les rues de la ville, vers trois heures de l'après-midi.

A cette ignoble cérémonie M. Jésupret fils portait une grande couronne d'immortelles avec cette inscription : *A Ferdinand Marlot la Libre-Pensée.*

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Monsarrat, Jésupret père, Fabre, avoué, et Fontellaye.

Dans le cortège, le public a remarqué MM. Lefebvre, de Raches, le sénateur Merlin, ses deux adjoints, etc., etc.

Quand le corps fut déposé dans la tombe, la famille se retira immédiatement, sans écouter les quatre orateurs qui devaient prendre la parole.

Un vieillard appelé Thomas, lithographe, dont la voix ne fut pas assez forte pour être entendue de ceux mêmes qui en étaient les plus rapprochés, parla le premier.

Le fameux citoyen Lefebvre, de Raches, jeta ensuite dans les airs, de sa voix puissante, quelques phrases incompréhensibles, et après avoir dit qu'il voyait, dans ces funérailles civiles, l'aurore de la Révolution, il clama : Vive la Commune ! La foule se retira visiblement peinée.

— Un accident dont la gravité n'est pas encore bien déterminée, est arrivé dans la journée d'hier à Me d'Hooghe, l'éloquent avocat du barreau de Douai.

Au moment où Me d'Hooghe pénétrait dans la cour du Palais-de-Justice en longeant la salle où siège le tribunal correctionnel, le carreau d'une fenêtre située en haut fut violemment brisé et les morceaux de verre projetés assez loin. L'un tomba si malheureusement, qu'il atteignit Me d'Hooghe dans l'œil et lui fit une blessure très profonde. Les médecins espèrent que cet accident n'aura pas de suites sérieuses.

— *Une question de procédure.* — La première chambre civile de la cour d'appel de Douai, sous la présidence de M. Mazeaud, premier président, vient de trancher une question de procédure assez curieuse.

Un huissier était chargé de signifier un acte d'appel. En l'absence du signifié, l'officier ministériel remit la copie de l'exploit à un voisin, qui signa l'original; seulement l'huissier omit de mentionner dans la copie remise au voisin que celui-ci *avait visé l'original*. Par suite de cette omision sur la copie, la cour a annulé l'exploit lui-même et conséquemment toute la procédure qui s'en est suivie.

PAS-DE-CALAIS

Cambrin. — Vendredi dernier, M. l'abbé Friant vicaire de Cambrin, recevait, sans s'y attendre le moins du monde, un arrêté d'expulsion libellé en ces termes :

« Le ministre de l'intérieur,

» Vu l'article 7 des 13-21 novembre et 3 décembre 1849, ainsi conçu :

« Le ministre de l'intérieur pourra, par mesure de » police, enjoindre à tout étranger voyageant ou ré» sidant en France de sortir immédiatement du terri» toire français et le faire conduire à la frontière.....

» Vu les renseignements fournis par le préfet du Pas-de-Calais, dans son rapport du 17 octobre 1885, sur l'abbé Louis Friart, dit Friant Cerlais, né à Saint-Georges, (Alsace-Lorraine) en 1849 et n'ayant pas opté pour la nationalité française, ancien desservant de Renty, attaché à titre provisoire à la succursale de Cambrin ;

» Considérant que la présence de l'étranger susdésigné sur le territoire français est de nature à compromettre la sûreté publique ;

« Sur la proposition du préfet du Pas-de-Calais ;

» Arrête :

» Article 1er. — Il est enjoint au nommé Louis Friant de sortir du territoire français.

» Art. 2. — Le préfet du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté.

» A Paris, le 25 octobre 1885.

» Le ministre de l'intérieur,

» Signé : ALLAIN-TARGÉ. »

M. l'abbé Friant n'a pas été admis à se défendre; il ne connaîtra pas même les actes qui lui sont reprochés.

Il a été expulsé comme un malfaiteur, parce qu'Alsacien-Lorrain, il s'était réfugié en France et qu'un vice de forme, trop tard connu, avait empêché sa naturalisation.

M. le préfet Vel-Durand a bien mérité de la franc-maçonnerie.

Boulogne. — *Abordage dans le port.* — *Deux victimes.* — La goëlette *Florence* de Saint-Valéry-en-Caux, capitaine Corbière, portant sept hommes d'équipage et venant de Cherbourg avec un chargement de pierres a été abordée et coulée bas par le vapeur *Johanna*, de Nantes, qui sortait du port. On se hâta de repêcher les matelots de la *Florence* tombés à la mer ; mais on ne parvint à retrouver ni le capitaine ni le novice. Les matelots ont été recueillis à bord de *Johanna* qui est rentré au port pour faire réparer les avaries qu'il s'est faites dans la collision.

BELGIQUE

Bruxelles. — *Funérailles de M. le curé-doyen Nuyts.* — Hier, à 11 heures, ont été célébrées au milieu d'une foule considérable, les obsèques solennelles de M. le curé-doyen Nuyts, de l'église collégiale des SS. Michel et Gudule, à Bruxelles, décédé en cette ville le 1er novembre, à l'âge de 57 ans.

La décoration funéraire de l'antique collégiale était fort imposante pour la circonstance. Bon nombre de dignitaires ecclésiastiques, du fonctionnaires de l'Etat, de députations catholiques de divers cercles, de professeurs et d'élèves du collège St-Louis et autres de l'agglomération bruxelloise assistaient au service.

L'archevêque de Malines, Mgr Goossens, a dit les absoutes.

Ville de Verviers. Conditionnement public des matières textiles
Consignations — Magasinage des marchandises

ETAT-CIVIL — **Roubaix.** — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 4 novembre. — Hubert Demaughon, sentier du Ballon. — Louis Vanwouterghem, rue Solférino, cour Frère, 3. — Zélia Duvry, rue des Anges, 60. — Léonie Hanskens, rue des Longues-Haies, 257. — Marial Réal, rue de la Redoute. — Julien Lenne, rue Pellart, 107. — Albert Bride, rue Stéphenson, 16. — Joseph Duhayon, rue Sébastopol, cour Delisse. — Eugène Delcroix, rue Saint-Antoine, 11. — Louis Dheygne, rue du Tilleul prolongée, 28. — Alphonse Debleeck, rue du Nouveau-Monde, 67. — Albert Meuris, rue Longues-Haies, cour Debaisieux, 4. — DÉCÈS du 4 novembre. — Lacomblez, présenté sans vie, rue Voltaire, cour Messian, 10. — Henri Pollet, 62 ans, Hôtel-Dieu. — Julie Thourout, 58 ans, servante, rue Blanchemaille, 168. — Sidonie Meersschaut, 2 ans, rue de Rohan, cour Lehouque, 24.

Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 4 novembre. — Laure Fremaux, rue des Coulons. — Jeanne Beuque, Place Charles Roussel. — Georges Leclerc, rue du Moulin-Fagot. — Gustave Vandenbogaerde, rue de la Latte. — Adèle Odon, au Blanc-Seau. — Paul Deschamps, rue du Château. — Albert Castel, à la Marlière. — MARIAGE. — Jean-Baptiste Hennache, 26 ans, boucher, et Hortense Vermesse, 20 ans, sans profession. — DÉCÈS du 4 novembre. — Julie Cornard, 31 ans 4 mois, sans profession, rue de Menin.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille LEMAN-LEPERS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis-Antoine-Joseph LEMAN, marguillier, veuf de Dame Marie-Aimée LEPERS, décédé à Wattrelos, le 4 novembre 1885, à l'âge de 75 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le samedi 7 courant, à 10 heures, et aux Convoi et Service Solennels de 1re classe, qui auront lieu le lundi 9 dudit mois, à 10 heures, en l'église de Wattrelos. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 5 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Mairie. — L'Obit du Mois sera célébré le jeudi 10 decembre, à 10 heures, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille HAUREYNS-VERSTRAETE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Julie THOUROUT, décédée à Roubaix, le 3 novembre 1885, à l'âge de 58 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Saint Solennels, qui auront lieu le jeudi 5 courant, à 3 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Blanchemaille, à 2 heures 1/2.

FEUILLETON DU 6 NOVEMBRE. — N° 25

LA FAUTE DU DOCTEUR MADELOR

DEUXIÈME PARTIE

Marie et Siméone

VIII

(SUITE)

L'automne était venu. Les feuilles commençaient à tomber des arbres, et les bois s'éclaircissaient.

Un jour, Marie, de la fenêtre de sa chambre, aperçut Jérôme dans la forêt. Debout, les deux mains sur le canon de son fusil de chasse, il la regardait....

Madelor était absent. Il n'y avait à la maison qu'une domestique et Piéqueur, qui entrait en convalescence, mais que la blessure retenait encore au lit.

Marie hésita si elle sortirait.

Jérôme lui faisait signe de la main. Probablement il avait guetté le départ de Madelor, il était sûr de trouver la jeune fille seule.

Peu à peu il se rapprochait, allant d'arbre en arbre, de buisson en buisson.

Il était si près que Marie pouvait distinguer les supplications muettes qu'il lui adressait.

Il lui faisait signe de venir.

Elle refusa d'abord, peureuse, craignant, malgré tout, de désobéir à son père, rougissant à la pensée qu'elle se retrouverait le soir, en présence du vieillard avec une faute. Elle n'osait aller à ce bonheur qui la tentait, qui l'attirait.

Alors Jérôme, jetant son fusil sur l'épaule, s'approcha résolument.

Elle eut une frayeur. Si son père allait revenir ! Et puis Siméonne, qu'elle venait d'apercevoir, pouvait les surprendre ; car elle se défiait maintenant de la paysanne. Il le fallait bien. N'était-elle pas une ennemie ?

— Jérôme, dit-elle à voix basse, au moment où il sortait des arbres, attendez-moi ! Eloignez-vous !

Il disparut dans les broussailles.

Alors elle descendit, quitta la maison, et, en tremblant, s'engagea dans la forêt.

Elle y entrait à peine que déjà le fermier était auprès d'elle.

— Merci d'être venue, dit-il avec un regard doux comme une caresse.

Il lui offrit son bras quand il vit que ses pas étaient mal assurés, que ses pieds trébuchaient aux ronces. La jeune fille marchait au hasard, sans prendre garde, les yeux troublés, le cœur battant avec force.

Elle refusa :

— Non, fit-elle en repoussant.

Ils s'arrêtèrent. Ils se trouvaient dans un fourré de broussailles épaisses dont les branchettes, entrelacées, encore garnies de feuilles flétries par les premières bises formaient autour d'eux une muraille derrière laquelle ils étaient en sûreté.

— Vous avez bien des choses à me dire? demanda-t-elle la première.

Sa timidité était vaincue. La gravité de la situation l'emportait. Et puis les longues journées d'isolement pendant lesquelles la volonté de son père pesait sur elle, avaient mûri son amour.

Elle était calme et résolue.

Le jeune homme, ivre de bonheur, ne ne lassait pas de dévorer des yeux cette frêle et mignonne enfant pour laquelle il avait un respect profond, une adoration immense. Un instant, il avait craint que tout fût fini entre eux. En somme, que pouvait-il savoir de Marie ? Ne s'était-il pas trompé peut-être, le jour où sur le mont Tranet, il avait cru lire ce mot divin d'amour dans le frisson de ses lèvres et la joie de ses yeux.

— Parlez-moi, dit-elle en le suppliant.

— Enfin, je vous vois ! Je vous retrouve. Je vous croyais à jamais perdue pour moi! Oh! que j'ai été malheureux!

— Moi aussi j'ai souffert.

— Vous m'aimez donc ?

— Serais-je venue sans cela, Monsieur Jérôme, murmura-t-elle les yeux baissés